



Évaluation de l'état des forêts et de la performance du Québec en aménagement forestier durable 2000-2008

-  Introduction
-  Environnement
-  Économie
-  Société
-  Premières Nations
-  Gouvernance



Introduction

Cette section décrit brièvement le contexte et les principales phases de production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*. Pour en savoir davantage, consultez la méthodologie détaillée¹ dans Internet.

Mandat du Forestier en chef

En 2005, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 94 qui officialisait la création de la fonction de Forestier en chef. L'adoption de cette Loi a fait suite à l'une des recommandations de la Commission d'étude sur l'état des forêts publiques québécoises (Commission Coulombe). Cette nouvelle entité indépendante qu'est le Bureau du forestier en chef a eu entre autres mandats d'établir et de transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt (L.R.Q., chapitre M-25.2, article 17.1.7).

Mandataire et publics visés

Le *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* s'adresse avant tout aux gestionnaires gouvernementaux (ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) soucieux d'évaluer leur performance et d'améliorer leurs pratiques.

Parmi le public visé par le *Bilan*, il y a les citoyens désireux de connaître l'état des forêts et la performance du Québec en aménagement forestier durable ainsi que la communauté internationale.

Objectifs du Bilan

Le *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* collige l'information nécessaire pour l'évaluation de l'état des forêts publiques et des progrès du Québec accomplis en matière d'aménagement forestier durable. La production du *Bilan* poursuit trois objectifs :

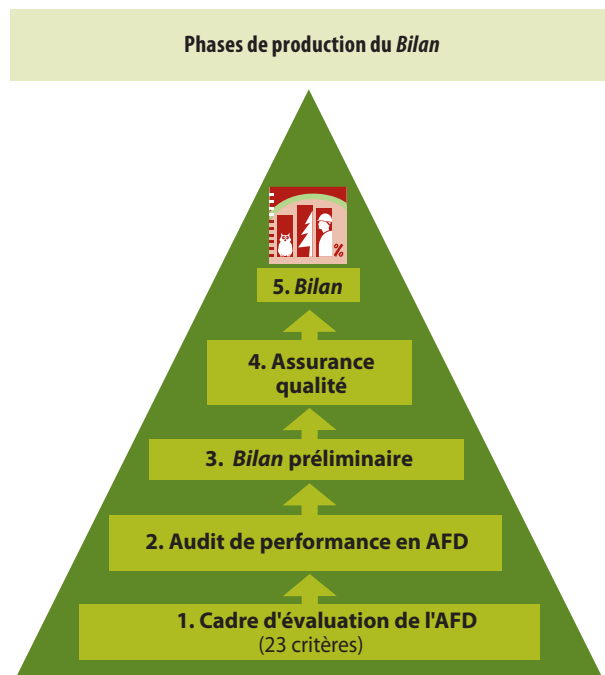
- déterminer le degré d'intégration de l'aménagement forestier durable dans le régime forestier québécois;
- évaluer le degré de mise en œuvre de l'aménagement forestier durable dans les forêts du domaine de l'État;

- établir un point de référence pour la production des bilans subséquents.

Les phases de production en bref

La production du premier bilan repose sur des standards reconnus à l'échelle canadienne et internationale. Les quatre grandes phases de production sont :

1. la détermination du cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable (AFD);
2. la réalisation d'un audit de performance en aménagement forestier durable;
3. la rédaction de la version préliminaire du *Bilan*;
4. la soumission de la version préliminaire du *Bilan* à l'assurance qualité.



Un mécanisme d'implication des parties intéressées et des spécialistes² est assorti à chacune des phases de production. En tout, près de 500 personnes auront contribué à l'amélioration du contenu de ce premier bilan.

¹ Bureau du forestier en chef (2010). Les phases de production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 11 p. et annexes. www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/BAFD_production_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

² AccountAbility (2005). AA 1000 Stakeholder Engagement Standard. Exposure draft. Londres, Royaume-Uni, 66 p. www.accountability21.net/uploadedFiles/publications/SES%20Exposure%20Draft%20-%20FullPDF.pdf (consulté le 19 janvier 2010)

1. Le cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable

Le cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable s'inspire des critères et des indicateurs de développement durable reconnus et des préoccupations des parties intéressées et du public recueillies lors de groupes de discussion³.

En 2008, l'équipe du *Bilan* a présélectionné les critères les plus cités des standards d'aménagement forestier durable reconnus (Processus de Montréal, Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), Forest Stewardship Council (FSC), Global Reporting Initiative (GRI) et ministère des Ressources naturelles et de la Faune). Les résultats des groupes de discussion ont permis de compléter la présélection des critères. Par la suite, une dizaine de spécialistes indépendants ont analysé la pertinence des critères présélectionnés et proposé des modifications.

Le cadre d'évaluation retenu par le Bureau du forestier en chef comprend 23 critères regroupés en cinq thèmes : l'environnement, l'économie, la société, les Premières Nations et la gouvernance⁴.

2. L'audit de performance en aménagement forestier durable

En 2008, le Bureau du forestier en chef a mandaté comme chef auditeur externe M. François Grimard, de la firme GFG-Camint, pour qu'il effectue un audit d'aménagement forestier durable⁵. En plus de M. Grimard, l'équipe était composée d'un auditeur externe et de trois auditeurs du Bureau du forestier en chef.

L'audit a porté sur la gestion des forêts publiques sous aménagement du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2008, pour chacun des 23 critères du cadre d'évaluation. Les organismes audités ont été la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les secteurs Forêt Québec, Faune Québec et Opérations régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ainsi que la Direction du calcul des possibilités forestières du Bureau du forestier en chef. De plus, les auditeurs ont complété la vérification en réalisant des entrevues avec des représentants de parties intéressées et des Premières Nations. À l'issue de l'audit, M. Grimard a déposé son rapport d'analyse d'écarts au Forestier en chef⁶.

Cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable du Bureau du forestier en chef

Environnement

Biodiversité

- 1** Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers
- 2** Aires protégées
- 3** Espèces en situation précaire associées à la forêt
- 4** Espèces sensibles à l'aménagement forestier

État et productivité

- 5** Perturbations naturelles et anthropiques
- 6** Volume de bois sur pied
- 7** Régénération des forêts
- 8** Pollution atmosphérique

Sol et eau

- 9** Perturbations des sols
- 10** Perturbations des cours d'eau

Cycles planétaires

- 11** Changements climatiques

Économie

- 12** Contribution des produits forestiers ligneux
- 13** Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux
- 14** Répartition des avantages économiques de la forêt
- 15** Récolte annuelle de bois jugée durable
- 16** Emplois directs, indirects et induits
- 17** Certification forestière

Société

- 18** Participation du public à l'aménagement forestier durable
- 19** Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts

Premières Nations

- 20** Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts
- 21** Considération des ressources et des modes d'utilisation du territoire des Premières Nations
- 22** Utilisation des connaissances traditionnelles des Premières Nations

Gouvernance

- 23** Gestion de l'aménagement forestier durable

³ Bureau du forestier en chef (2009). Rapport des groupes de discussion. Roberval, Qc, 40 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes_discussion.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

⁴ Bureau du forestier en chef (2008). Cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 20 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapport/Cadre_evaluation_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

⁵ Dans le présent contexte, l'audit est un processus indépendant et documenté qui consiste à recueillir des renseignements objectifs pour déterminer dans quelle mesure le régime forestier québécois satisfait aux exigences canadiennes et internationales en aménagement forestier durable.

⁶ Grimard, F. (2009). Rapport d'analyse d'écarts sur l'aménagement forestier durable au Québec pour la période 2000-2008. Présenté au Forestier en chef. GFG-Camint, Québec, Qc, 88 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse_ecarts_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

3. Bilan préliminaire

Format de présentation du *Bilan*

Pour chacun des 23 critères, l'équipe du *Bilan* a documenté et rédigé un fascicule. Les fascicules se caractérisent par un message synthétique et vulgarisé qui expose l'état des forêts et la performance du Québec en matière d'aménagement forestier durable. Sous le libellé du critère sont formulés un ou deux objectifs qui permettent de mieux caractériser les attentes associées au critère. Une section « Faits saillants » rappelle les événements et les constatations déterminants du critère. Une section « Défis à relever » suggère des améliorations à court terme. Une introduction thématique présente les principaux concepts sur l'environnement, l'économie, la société, les Premières Nations et la gouvernance.

Évaluation du Bureau du forestier en chef

Le Bureau du forestier en chef a appliqué une méthode qualitative pour évaluer la durabilité des forêts publiques au Québec. Toutefois, il continue de surveiller l'élaboration de méthodes d'évaluation quantitatives pour déterminer si celles-ci pourraient offrir à l'avenir des moyens d'évaluation plus objectifs.

Le système de cotation utilisé dans le *Bilan* s'inspire des rapports sur l'état des forêts de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, publiés respectivement en 2004 et en 2006. Pour chaque critère, le personnel du Bureau du forestier en chef qui connaît bien le dossier a accordé une cote pour l'état, la tendance et l'information.

L'état — appréciation de l'état du critère selon l'atteinte de l'objectif d'aménagement forestier durable :



Bon



Moyen



Insuffisant

La tendance — appréciation de l'évolution de l'état du critère durant la période 2000-2008 :



À la hausse



Stable



À la baisse

L'information — appréciation des données disponibles pour documenter l'état du critère :



Adéquate



Partielle



Inadéquate

L'évaluation représente une opinion se fondant sur l'information disponible et l'expérience du personnel du Bureau du forestier en chef. Les lecteurs sont donc invités à étudier le contenu des fascicules et à formuler leurs propres opinions.

Validation des fascicules auprès de spécialistes

Chaque fascicule a été validé par des spécialistes internes et externes afin de vérifier l'exactitude des informations rapportées. La validation a impliqué en tout la participation de 94 spécialistes. L'équipe du *Bilan* a ensuite revu les fascicules en considérant les commentaires reçus.

4. Assurance qualité

Le Bureau du forestier en chef a complété la production du *Bilan* par un processus de vérification de la qualité. Cette assurance qualité comporte trois étapes :

- un examen du *Bilan* préliminaire par un comité de parties intéressées;
- une vérification des phases de production et des données du *Bilan* par un registraire;
- une relecture par un expert de l'ENAP.

Examen du *Bilan* préliminaire par des parties intéressées

Au printemps 2009, le Bureau du forestier en chef a soumis la version préliminaire du *Bilan* à un comité d'examen composé de 10 représentants de parties intéressées. Cet examen visait à vérifier si le contenu répondait à leurs attentes en tant que représentants des parties intéressées et à recueillir des recommandations en vue d'en améliorer la crédibilité, la compréhension et l'attrait. Le résumé du rapport du Comité d'examen et les changements apportés par le Bureau du forestier en chef peuvent être consultés dans Internet⁷.

Vérification du *Bilan* par un registraire

À l'été 2009, le Bureau du forestier en chef a mandaté le registraire international QMI-SAI Global pour qu'il détermine de façon objective et indépendante la qualité, la rigueur et la pertinence des méthodes et des résultats utilisés pour produire le *Bilan*. Deux vérificateurs expérimentés dans la vérification de rapports de développement durable ont examiné les différentes phases de production du présent bilan. De plus, une vérification de 90 points de contrôle a été faite sur les éléments de contenu de 12 fascicules. L'attestation de vérification figure à l'annexe 3 du présent bilan.

⁷ Bureau du forestier en chef (2010). Résumé du comité d'examen du *Bilan* préliminaire. Roberval, QC, 10 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Resume_comite_examen.pdf (consulté le 31 mars 2010)

Relecture par un expert de l'ENAP

À l'automne 2009, le Bureau du forestier en chef a confié à un expert du Réseau d'expertise en conseil stratégique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) le mandat de relire le *Bilan*. Ce mandat consistait à donner un avis sur la clarté, la concision et l'objectivité de l'information présentée ainsi que sur l'emploi de la forme constructive des messages véhiculés. Les commentaires ont permis une amélioration de la qualité du texte du *Bilan*.